	Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des décisions du Président DÉCISION DU PRÉSIDENT	CA-PDT- 2025- <i>102</i>
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Signature d'un contrat de prestation pour la vérification des installations électriques pour la Foire de l'Essonne Verte

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU la délibération du 30 septembre 2024 n°CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, notamment afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'organisation de la Foire de l'Essonne Verte qui se tiendra sur le site de l'Ile-de-loisirs à Etampes les 13, 14 et 15 juin 2025, il est nécessaire de signer un contrat de prestation pour la vérification des installations électriques,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de prestation avec le BUREAU VERITAS pour la vérification des installations électriques liée à la foire le jeudi 12 juin 2025.

La dépense correspondante à cette prestation s'élève à mille cinq cents euros (1 500,00 € TTC).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée sur le site internet de la CAESE et dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Direction des moyens généraux
- Service Événementiel
- LE BUREAU VERITAS

Étampes, le 07 MAI 2025



Le Président,

Johann MITTELHAUSER

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication ou notification le : 07 MAI 2025

VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES STANDS & DES METIERS FORAINS FOIRE DE L'ESSONNE VERTE 14650470

Contrat
N° Q-1974225 - 0797118
RÉFÉRENCE À RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

Ci-après désigné « **Le client** »

CA ETAMPOIS SUD ESSONNE

76 RUE SAINT JACQUES
91150 ETAMPES

Représenté par : **Mme CECILE BOUGLIER DESFONTAINES**

Tél : +33160828611

Email : cecile.bouglier-desfontaines@mairieetampes.fr

SIRET : 20001784600045

Ci-après désignée « **La société** »

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

2 RUE JEAN MERMOZ
91080 EVRY COURCOURONNES

Centre Budgétaire : 0797118

Représenté par : **Cyril CROCHARD**

Responsable opérations

Tél : 06.86.42.95.75

Email : cyril.crochard@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le **17 février 2025**.
Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à BUREAU VERITAS EXPLOITATION, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux présentes conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Bureau Veritas Exploitation Zone France (CGSF-BVE)

1. TARIF

Montant global des prestations (HT) :

Montant global TTC : 1 500,00 €

Devise: Euro (€)

TVA : 20%

1 250,00 €

2. PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

Lieu de réalisation : Multi Sites

3. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Libellé(s)	Document(s) de référence	Date(s) ou période(s)	Quantité	Prix unitaire HT	Prix Global HT
Diagnostic de conformité des installations électriques	<u>FME114</u> <u>(v08-2018)</u>	12-06-2025	1 (Visite)	1 220,00 €	1 220,00 €
Frais de gestion de dossier		2025	1 (Nombre)	30,00 €	30,00 €
MONTANT GLOBAL HT				1 250,00 €	
TVA (20 %)				250,00 €	
TOTAL TTC				1 500,00 €	

4. POUR COMMANDER

Si vous souhaitez commander, nous vous invitons à signer ce document électroniquement. Si vous avez un bon de commande, vous pouvez nous le faire parvenir par email accompagné de ce document signé à l'adresse : cyril.crochard@bureauveritas.com en indiquant la référence Q-1974225. La signature de ce document vaut acceptation du présent Contrat N° Q-1974225 libellé VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES STANDS & DES METIERS FORAINS FOIRE DE L'ESSONNE VERTE 14650470, des Conditions Générales et des fiches descriptives des prestations qui sont disponibles en ligne et dont le lien est indiqué en annexe.

Montant global des prestations (TTC) : 1 500,00 €

Détail des prestations dans le chapitre « récapitulatif des prestations proposées »

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

2 RUE JEAN MERMOZ

91080 EVRY COURCOURONNES

Représenté par : Cyril CROCHARD

Email : cyril.crochard@bureauveritas.com

CA ETAMPOIS SUD ESSONNE

76 RUE SAINT JACQUES

91150 ETAMPES

Représenté par : *Attelhausker Johann*

Tél : +33160828611

Email : foire.essonne@ca-essonne.fr

SIRET : 20001784600045

Le : 30 AVR. 2025

Signature :



5. DURÉE DU CONTRAT

Cette proposition commerciale formera contrat lors de son acceptation par le Client. Elle s'achève à la remise du livrable.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période.

6. CONTENU DES PRESTATIONS

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)
Diagnostic de conformité des installations électriques	Nature d'établissement : Collectivites Installation électrique : Basse Tension à puissance surveillée (P>=36kVA et P<100kVA)	Vérification des installations électriques de la foire de l'Essonne verte portant sur : - Coffrets alimentations métiers forains : une armoire TGBT avec 3 disjoncteurs de 400A et 6 armoires BT. - Coffrets alimentation stand exposants : vérification des coffrets PC de chaque stand (environ 130)
Détail		

7. RÉALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations se déroulent suivant les étapes suivantes :

- **COMMANDE**

Validation du contrat ou de la commande
Facturation à la commande le cas échéant

- **GESTION DES INTERVENTIONS**

Création des affaires et des interventions à réaliser
Planification de la ou des dates de d'intervention

- **INTERVENTIONS**

Interventions sur site (examen visuel, mesures et essais, rédaction du rapport)
Facturation totale ou du reliquat

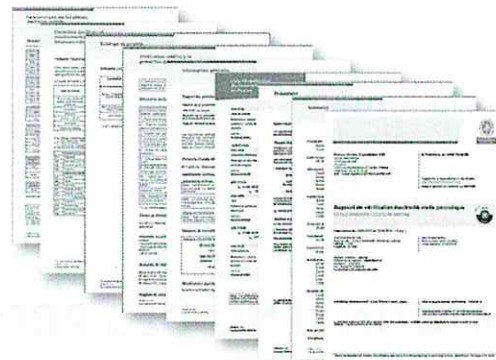
- **RAPPORTS**

En fonction des missions, mise à disposition du ou des rapports de vérification, certificats, compte-rendus, bilans

8. REMISE DES LIVRABLES



Les rapports d'intervention sont mis à disposition du client, sur le site dénommé « BV Link », sous forme de fichier « pdf ». L'ensemble des rapports émis, objet du présent contrat, sont conservés sur son espace « BV Link EXPRESS » pendant la durée du contrat et les 12 mois qui suivent où ils sont accessibles 7 jours sur 7 et 24h00 sur 24h00. Si le client possède déjà un accès au site BV Link, les nouveaux rapports seront mis à disposition sur son espace existant. Le service de mise à disposition et d'archivage des rapports sur le site BV Link EXPRESS (50 € HT/an) est offert dans le cadre du présent contrat.



9. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Selon les prestations à réaliser, des dispositions préalables peuvent être demandées au Client. Nous vous remercions d'en prendre connaissance dans les fiches descriptives des prestations et nos conditions générales jointes en annexes.

10. SÉCURITÉ ET PLAN DE PRÉVENTION

Conformément au code du travail (article R4511-5), il appartient au chef de l'entreprise accueillante -dite utilisatrice- d'assurer la coordination générale en matière de prévention. A ce titre, le Client doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des intervenants de BUREAU VERITAS EXPLOITATION en mettant en œuvre l'ensemble des dispositions à prendre, détaillé au paragraphe 3 des conditions générales de services et complété, le cas échéant, pour chaque prestation dans la fiche descriptive jointe en annexe.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURATION

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures de BUREAU VERITAS EXPLOITATION sont présentées à la commande. Elles sont payables à 15 jours, date de facture. Les factures de BUREAU VERITAS EXPLOITATION sont présentées à l'issue de la prestation. Elles sont payables à 15 jours, date de facture.

Les factures sont payables par CB, virement ou prélèvement. En optant pour le prélèvement, vous acceptez également le prélèvement de toutes les factures à venir de BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Les honoraires sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation

Le calcul de revalorisation des prix suivra à minima, l'indice SYNTEC Révisé comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice SYNTEC Révisé dernière valeur connue à date de facturation

P₀ = prix de base à la date du contrat

I₀ = Dernier Indice SYNTEC Révisé connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice SYNTEC Révisé : 316,7

Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi hors jours fériés. En dehors de cette plage la Société se réserve le droit d'appliquer respectivement une majoration de 50% les nuits ou samedis et de 100%, les dimanches ou jours fériés. Ces majorations sont cumulatives. Les temps et frais de déplacement sont compris dans les prix dans un rayon de 50 km autour de l'agence concernée. Au-delà ou sur des sites difficiles d'accès (îles, refuges de montagne,...), les temps et frais de déplacements et d'hébergements pourront être facturés en sus sur la base de tarifs établis d'un commun accord ou sur la base des dépenses réelles engagées. Toute annulation de la prestation moins de 48h avant la date planifiée à la demande ou du fait du client fera l'objet d'une facturation forfaitaire d'une demi-journée. Dans le cas d'une annulation ou report 24 heures avant la date d'inspection, la facturation forfaitaire est portée à une journée. Les frais spécifiques déjà engagés tels que consommables périssables, locations moyens techniques,...) s'ajoutent à ces facturations forfaitaires. Toute intervention supplémentaire, à la demande ou du fait du Client, fera l'objet d'une facturation sur la base d'une facturation forfaitaire par demi-journée (complément de vérification lorsque la totalité ou une partie des installations ne peut être vérifiée par exemple : locaux ou installations inaccessibles, formation sécurité, plan de prévention ...) et des frais spécifiques déjà engagés (consommables périssables, locations moyens techniques, analyses,...). La demande d'envoi de livrables au format papier par envoi postal fera l'objet d'une facturation de 50€HT par envoi. En cas de reprise de contrat ou de factures du fait de changement de coordonnées du client, des frais forfaitaires de 120€HT seront facturés en sus. La nature et la consistance des prestations sont définies dans les documents de référence joints en annexes. Tout ce qui n'est pas traité dans le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant.

Le minimum de facturation des prestations sera de : 500€ HT

FACTURATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Vacation supplémentaire 1 Journee : 900 € HT
- Vacation supplémentaire 1/2 Journee : 450 € HT

12. ANNEXES

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

IMPACT CO2

La réalisation de la prestation de Bureau Veritas, objet de la présente offre, correspond à l'émission estimée de 161 kg de CO₂ équivalent. Cette valeur est calculée sur la base des émissions de CO₂ relevées dans le groupe Bureau Veritas au cours de l'année écoulée pour l'ensemble de ses activités. Elle intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1, 2 et 3.

Le Groupe Bureau Veritas s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C qui a été approuvée par SBTi.

Ses objectifs correspondent à une réduction des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2021 et du scope 3 de 25 % sur la même période.

Retrouvez toutes les offres Bureau Veritas pour vous accompagner dans votre transition climatique : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/atteindre-vos-engagements-net-zero>

FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les documents ci-dessous sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous et téléchargez le document avant signature électronique.

[FMEL14 \(v08-2018\)](#)

[CGSF BVE \(v09-2024\)](#)